

REGLEMENT SANITAIRE - 2023

1. Identification :

A l'arrivée, pour chaque bovin : - Deux boucles réglementaires lisibles
- Passeport en règle muni de la carte verte correspondante

2. Sanitaire :

Les exploitations de provenance doivent bénéficier des qualifications sanitaires suivantes inscrites sur les cartes vertes :

- Leucose : officiellement indemne
- Brucellose : officiellement indemne
- Tuberculose : officiellement indemne
- Varron : zone assainie
- Cheptel indemne en IBR
- **Aucun bovin n'est connu positif en besnoitiose, sauf si le cheptel est en plan d'assainissement besnoitiose**

Les animaux ne devront présenter aucun signe clinique.

3. Analyse :

Les animaux présentés au concours doivent présenter des résultats favorables aux dépistages suivants :

- **BVD : garantie non IPI des animaux participants (1 virologie dans la vie de l'animal).**
- **Besnoitiose : sérologie individuelle négative dans les 21 jours précédant le rassemblement.**

PRISE EN CHARGE DES ANALYSES

Pour les **éleveurs adhérents au GDS de l'Isère uniquement**, les analyses des bovins présents sur le rassemblement **seront prises en charge à 100 %** par le GDS sous certaines conditions :

Le responsable du rassemblement doit renvoyer la liste des éleveurs ayant participé et la liste des bovins présentés au GDS au plus tard la semaine suivant le comice.

Le GDS prend en charge les analyses des **animaux présents sur le comice.**

ATTENTION

- En cas de présence d'un seul bovin non testé sur le concours, toutes les prises en charge seront annulées. Des contrôles seront effectués.
- Chaque éleveur doit contacter son vétérinaire traitant pour qu'il effectue les prélèvements. Les frais vétérinaires sont à la charge de l'éleveur.
- **A l'attention du vétérinaire** :
Merci de bien remplir le certificat sanitaire et utiliser le DAP prévu à cet effet.

Nous vous rappelons que le président du rassemblement reste le seul responsable de la sécurité sanitaire.

Par ailleurs, nous conseillons de vacciner contre la BVD (vaccin avec protection foetale) les bêtes gestantes. Demander conseil à votre vétérinaire sanitaire.

Le certificat sanitaire est à joindre aux prises de sang par le vétérinaire. Il est transmis avec les résultats au GDS. Le GDS renvoie l'ensemble à l'éleveur participant.

Il est impératif que l'éleveur soit en possession de ce certificat lors du rassemblement.

PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le versement de la subvention à l'organisateur du comice est conditionné à un écrit du GDS 38 attestant le respect de ce règlement sanitaire.